



CH-3003 Bern, BVET, dhe

Berne, le 7 juin 2010

Aux destinataires selon la liste séparée

Audition

- **Ordonnance sur le contrôle du lait (OCL)**
- **Modification de l'ordonnance du DFE réglant l'hygiène dans la production laitière (OHyPL)**

Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons ci-joint un projet d'ordonnance sur le contrôle du lait (OCL) et un projet de modification de l'ordonnance du DFE réglant l'hygiène dans la production laitière (OHyPL).

Il est prévu de réorienter le contrôle de la qualité du lait (rebaptisé contrôle du lait) en accord avec la branche laitière avec effet en 2011. Ce contrôle sera simplifié et placé davantage sous la responsabilité de la branche. La surveillance des paramètres sera renforcée et adaptée à celle pratiquée au niveau européen. Vous trouverez les détails dans le rapport explicatif.

Nous vous prions de nous faire part de vos éventuelles remarques sur ces projets d'ici au

7 juillet 2010

en les envoyant par courrier postal à l'Office vétérinaire fédéral, Schwarzenburgstrasse 155, 3003 Berne ou par courrier électronique à Mme Dagmar Heim (dagmar.heim@bvet.admin.ch). Si vous avez des questions, veuillez s.v.p. les adresser à Mme Dagmar Heim (031 324 99 93, dagmar.heim@bvet.admin.ch).

Vous pouvez commander des exemplaires supplémentaires de la documentation en ligne à l'adresse Internet <http://www.bvet.admin.ch/aktuell/01012/index.html?lang=de>

En vous remerciant d'avance de votre précieuse collaboration, nous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, nos salutations distinguées.



Hans Wyss
Directeur de l'OVF

Annexes:

- Projets d'ordonnances et rapport explicatif
- Liste des destinataires